

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 octobre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
M. Monany donnant pouvoir à Mme Cerrigone
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Prudhomme



Délibération n° 12-01 du 10 octobre 2019

SCHÉMA AUTONOMIE ET INCLUSION – EXPÉRIMENTATION DE LA DÉMARCHE « TERRITOIRES 100% INCLUSIFS » – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.113-2,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'alinéa 1er de l'article 56,

Vu la démarche ministérielle « Territoires 100% inclusifs »,

Vu le schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2012-2016, adopté le 21 juin 2012,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le rapport « Défi Handicap », adopté le 20 octobre 2016,

Vu le chapitre prospectif adopté par le Conseil de la CNSA le 3 juillet 2017,

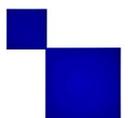
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure respectivement avec les communes de La Courneuve et de Bondy, pour l'expérimentation de la démarche « Territoires 100 % inclusifs » ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec la société par actions simplifiée « I Wheel Share » relative à l'expérimentation de l'application « I Wheel Share » ;

- ALLOUE à l'association « Iris Messidor » une subvention de 9 500 euros pour la formation de cinquante agents départementaux au brevet des Premiers secours en santé mentale (PSSM) ;



- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Iris Messidor » ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer les conventions susmentionnées au nom et pour le compte du Département ;
- APPROUVE l'expérimentation de la méthode Playdagogie avec l'association Play International au titre de la démarche « Territoires 100% inclusifs ».

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.